

Plan de Vigilance IDEMIA 2021

Table des matières

Introduction	2
1. Cartographie des risques	3
1.1 Matrice de matérialité	3
1.2 Analyse et hiérarchisation des risques RSE résultant des activités de l'entreprise	5
2. Procédure d'évaluation et actions d'atténuation des risques identifiés	7
2.1 Droits de l'Homme et libertés fondamentales.....	7
2.2 Santé Sécurité Environnement.....	16
2.3 Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement.....	21
3. Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements relatifs aux risques	25
4. Suivi des mesures mises en œuvre	26
4.1 Outil de suivi de la démarche RSE.....	26
4.2 Audits et contrôles internes	27

Introduction

Conformément à la loi n°2017-399 du 27 mars 2017, les entreprises françaises employant plus de 10.000 personnes dans le monde doivent établir un plan de vigilance.

Le présent plan décrit la façon dont IDEMIA identifie les enjeux et risques découlant de ses activités concernant les droits de l'Homme, les libertés fondamentales, la santé, la sécurité des personnes, et l'environnement. Il expose comment l'entreprise anticipe ces risques, comment elle les évalue, et quelles mesures sont prises pour s'en prémunir.

Périmètre

Les informations du plan de vigilance concernent IDEMIA Group SAS (présent en Europe, aux Amériques, en Asie Pacifique, en Inde, au Moyen-Orient et en Afrique) mais aussi ses sous-traitants ou fournisseurs en France et à l'étranger. Cependant, le champ d'application des plans d'action peut varier selon les sujets (nous le précisons chaque fois que possible).

Gouvernance

La mise en œuvre du plan de vigilance d'IDEMIA est coordonnée par l'équipe RSE avec l'implication de la Direction Légale et Conformité, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Achats.

Codes de Conduite

Le plan de vigilance d'IDEMIA s'appuie en premier lieu sur le Code de Conduite du Groupe qui précise les valeurs du Groupe, qui se décline notamment autour du respect des droits humains, de la protection de l'environnement et de la santé et la sécurité des personnes.

Le Code de Conduite fait l'objet de mises à jour régulières dont la dernière date de 2019.

Ce Code énonce notamment le respect par le Groupe des standards internationaux suivants :

- Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- Les principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ;
- Les principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;
- Les principes du Pacte mondial des Nations-Unies ;
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Consultable sur le site internet du Groupe, le [Code de Conduite](#) s'adresse à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes externes (pays hôtes, communautés locales, clients, fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux et actionnaires).

Notation RSE

La performance RSE d'IDEMIA est évaluée chaque année par EcoVadis. Avec un score de 73/100 en 2021 (en progression de 10 points par rapport à 2020), IDEMIA bénéficie du statut de partenaire PLATINIUM. C'est la distinction la plus élevée, faisant appartenir IDEMIA à la tranche des 1% des entreprises les mieux notées par EcoVadis.

1. Cartographie des risques

Le présent plan de vigilance d'IDEMIA a été rédigé à partir des enjeux principaux figurant dans sa matrice de matérialité. Au-delà des risques associés aux enjeux de la matrice de matérialité, l'entreprise fait également référence à d'autres risques et atteintes envers les tiers et l'environnement du fait de son activité.

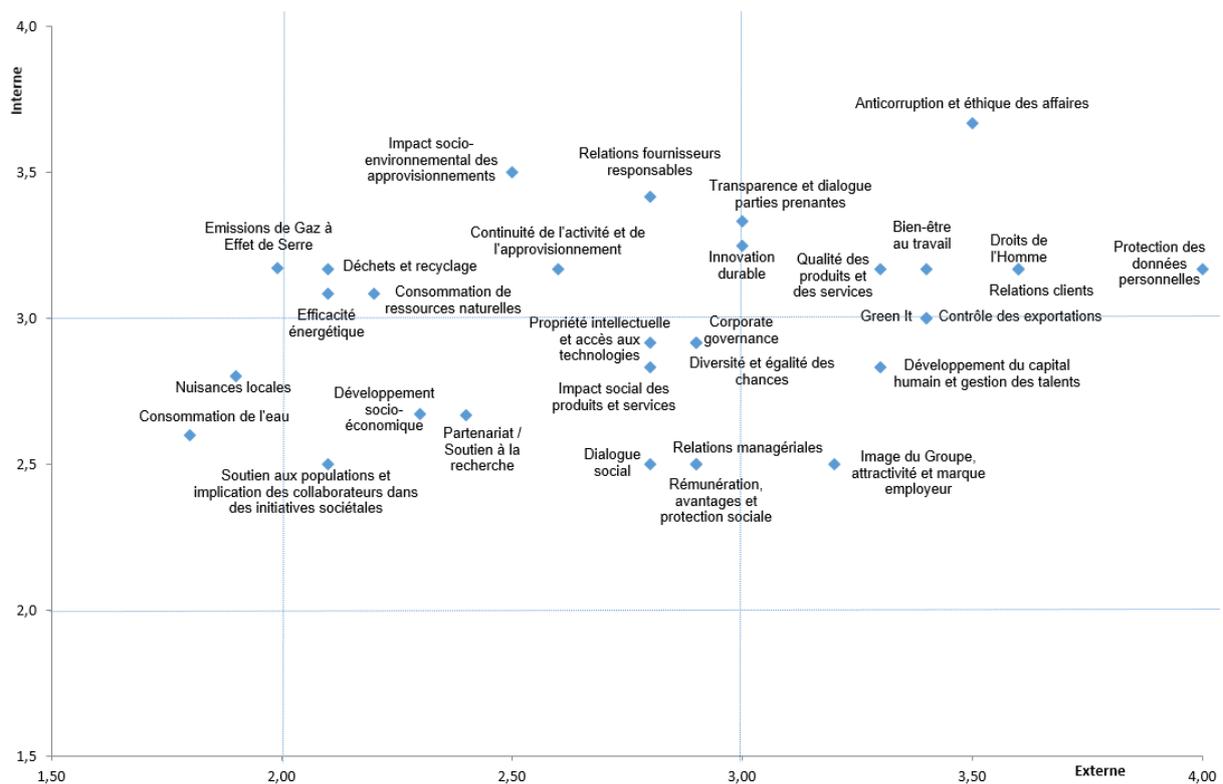
1.1 Matrice de matérialité

1.1.1 Méthodologie

Afin de hiérarchiser les enjeux RSE d'IDEMIA, une matrice de matérialité a été construite avec ses parties prenantes : clients, salariés, fournisseurs, partenaires, consultants.

Cette étude a été réalisée via des entretiens téléphoniques et physiques par un cabinet de conseil de référence en 2015. C'est un total de 11 parties prenantes internes et 10 parties prenantes externes (clients, fournisseurs, partenaires) qui ont été interviewées au sujet de 31 enjeux pré-identifiés. Les parties prenantes devaient répondre à la question « *quels éléments de RSE vous semblent prioritaires lors de vos échanges avec IDEMIA ?* ».

1.1.2 Les enjeux RSE d'IDEMIA



Voici les sujets les plus souvent cités par les parties prenantes externes et internes. Ce classement s'explique en partie par la nature de nos activités : internationales et nécessitant l'exploitation de données importantes.

1. Anti-corruption et éthique des affaires,
2. Protection des données et de la vie privée,
3. Respect des droits de l'Homme,
4. Qualité de vie au travail, et développement des compétences,
5. Relations clients,
6. Contrôle des exportations,
7. Qualité des produits et services,
8. Innovation durable,
9. Respect de l'environnement et Green IT,
10. Dialogue avec les parties prenantes et achats responsables.

1.2 Analyse et hiérarchisation des risques RSE résultant des activités de l'entreprise

Parmi les 10 enjeux RSE principaux d'IDEMIA identifiés grâce à la matrice de matérialité, 7 ont été sélectionnés afin d'être intégrés au plan de vigilance.

Ces enjeux ont été intégrés dans ce document car associés aux risques suivants :

- Droits de l'Homme et libertés fondamentales
- Santé et Sécurité
- Environnemental
- Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement

Au-delà des risques associés aux enjeux de la matrice de matérialité, l'entreprise a listé et hiérarchisé deux autres risques et atteintes envers les tiers et l'environnement.

1.2.1 Analyse des risques macro et hiérarchisation

Enjeux	Risques associés	Analyse des risques
1. Anti-corruption et éthique des affaires	Droits de l'Homme et libertés fondamentales	IDEMIA a identifié des risques potentiels en termes d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption, à savoir : l'implication de l'entreprise dans un comportement anticoncurrentiel ou des activités de corruption active ou passive, l'abus direct ou indirect du pouvoir confié à des fins personnelles, ou l'implication dans le blanchiment d'argent lié à la production d'activités illégales.
2. Protection des données et de la vie privée	Droits de l'Homme et libertés fondamentales	IDEMIA, dans sa gestion globale de la protection de la donnée personnelle et de la vie privée peut faire face à de multiples risques. Ces risques sont des risques physiques (attaques terroristes, violences physiques, détérioration des infrastructures), des risques logiciels (cyber-attaques), des risques d'image (mauvais usage des réseaux sociaux, campagne de dénigrement, diffamation), des risques humains (actes de malveillance, négligence). Une cartographie des risques est attachée (section 2.1.2. Protection des données et de la vie privée).
3. Respect des Droits de l'Homme	Droits de l'Homme et libertés fondamentales	Opérant sur un grand nombre de marchés et de pays, directement ou par l'intermédiaire de partenaires, IDEMIA doit porter une attention particulière aux risques de violations des droits humains : travail forcé, travail des enfants ou autres pratiques analogues à l'esclavage, conditions de travail dangereuses ou insalubres, discrimination et sous paiement du travail.

Enjeux	Risques associés	Analyse des risques
4. Qualité de vie au travail	Droits de l'Homme et libertés fondamentales Santé et Sécurité	IDEMIA compte plus de 14.400 employés dans 62 pays et exerce ses activités dans plus de 180. Nous devons nous conformer à toutes les lois et réglementations locales tout en proposant un modèle cohérent pour tous les employés. Au-delà des aspects juridiques, IDEMIA doit assurer le bien-être de ses collaborateurs. Enfin, opérant dans de nombreux centres de production sur tous les continents, IDEMIA se doit d'optimiser partout les conditions de travail pour que tous les salariés et sous-traitants se sentent parfaitement protégés.
5. Contrôle des exportations	Droits de l'Homme et libertés fondamentales	Le non-respect des réglementations internationales relatives aux contrôles des exportations et réexportations de biens vers les pays tiers présente un risque dont les conséquences pourraient être lourdes pour IDEMIA, pour ses clients, voire pour chaque employé.
6. Détournement d'usage des produits ou systèmes	Droits de l'Homme et libertés fondamentales	Dans le cadre de ses activités, IDEMIA analyse pour chaque marché les risques de détournement d'utilisation des produits ou systèmes fournis pouvant conduire à des atteintes aux droits de l'Homme et/ou à de la répression interne.
7. Minerais Issues de zone de conflit	Droits de l'Homme et libertés fondamentales	L'industrie technologique dans laquelle IDEMIA est acteur doit prêter attention à sa provenance de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or, aussi appelés « Minerais de conflits ». Les risques pour les tiers proviennent notamment des conditions de travail dangereuses et des violations des droits de l'Homme (travail forcé et travail des enfants) dont leur production est associée. IDEMIA se doit ainsi de surveiller la provenance de ses matières premières afin d'éviter tout risque pour les tiers liés à son approvisionnement en minerais.
8. Respect de l'environnement et Green IT	Environnemental	Le non-respect de la responsabilité environnementale de la part d'IDEMIA pourrait entraîner un risque pour la santé et la sécurité des employés ainsi que pour l'environnement.
9. Dialogue avec les parties prenantes et achats responsables	Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement	IDEMIA dispose d'une chaîne d'approvisionnement large et diversifiée dans le monde entier. Un manque de gestion appropriée des relations avec les fournisseurs et de la performance RSE au sein de la chaîne d'approvisionnement pourrait présenter un risque de non-respect des obligations réglementaires.

2. Procédure d'évaluation et actions d'atténuation des risques identifiés

Dans cette section sont présentées les procédures d'évaluation du Groupe et de ses sous-traitants et fournisseurs au regard des risques identifiés précédemment ainsi que les actions d'atténuation de ces derniers.

2.1 Droits de l'Homme et libertés fondamentales

IDEMIA est présent dans 62 pays, régis par des lois et réglementations différentes qu'il est impératif de respecter. Lorsque c'est possible nous tentons d'uniformiser nos pratiques en adoptant les plus « vertueuses ».

La protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales englobe différents sujets dont le contrôle des exportations, la conformité commerciale, la liberté d'expression, la liberté d'association, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, l'anti-discrimination, la protection de la vie privée, etc. De plus, en application de notre Code de Conduite Fournisseurs, nous nous engageons à ne travailler qu'avec des fournisseurs dont les pratiques professionnelles sont éthiques et respectueuses des droits de l'Homme (section 2.3 Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement).

Tableau récapitulatif

Risque	Enjeux	Procédures d'évaluation	Actions d'atténuation
Droits de l'Homme et libertés fondamentales	1. Anti-corruption et éthique des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des risques de corruption • Evaluation et validation des tiers • Plateforme de recueil des alertes internes et externes • Campagne de contrôle interne • Audits internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature du Code de Conduite lors de chaque nouvelle embauche • Sensibilisation de tous les salariés aux risques de corruption • Formations obligatoires pour les fonctions les plus exposées aux risques de corruption
	2. Protection des données et de la vie privée	<ul style="list-style-type: none"> • Alertes 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses d'impact programmées • Clauses clients et fournisseurs relatives à la protection des données • Réseau de coordinateurs en interne

Risque	Enjeux	Procédures d'évaluation	Actions d'atténuation
			<ul style="list-style-type: none"> Formation de sensibilisation obligatoire pour tous les collaborateurs
	3. Respect des droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaires d'auto-évaluation Audits Alertes 	<ul style="list-style-type: none"> Système d'alerte Formations – Sensibilisation Code de Conduite Code de Conduite Fournisseurs
	5. Contrôle des exportations	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire d'auto-évaluation Audits 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes de licences Formations – Sensibilisation Analyses/Filtrage
	6. Détournement d'usage des produits ou systèmes	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Diligence raisonnable Demandes Hors Licence en cas de doute Demandes de licences
	7. Minerais issus de zones de conflit	<ul style="list-style-type: none"> Traçage des métaux Analyse des fournisseurs 3TG (or, tungstène, tantale, étain) et cobalt Sondage des fournisseurs sur les matériaux suivants : mica, graphite et lithium 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure de traitement des minerais du conflit (CMRT) encadrée par la <i>Responsible Minerals Initiative</i>

2.1.1 Anti-corruption et éthique des affaires

IDEMIA est un acteur majeur du secteur de l'identité et de la sécurité, secteurs où administrations et autorités publiques sont actives et où les montants investis peuvent être très importants. En outre, le Groupe est présent dans plus de 130 pays, dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par Transparency International. Exposé aux risques de corruption par sa présence à l'international, le Groupe applique un principe de tolérance zéro.

Pour prévenir les risques de corruption, IDEMIA met en œuvre et déploie au sein du Groupe une politique de prévention des risques de corruption qui a fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue ces dernières années. Cette politique vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités du Groupe. Celle-ci est régulièrement évaluée et les dispositifs sont ajustés pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires ainsi que des meilleures pratiques du marché.

La politique du Groupe s'appuie sur un programme de conformité dont les différentes composantes sont intégrées aux dispositifs opérationnels et est soutenue par une organisation dédiée.

Programme de conformité anti-corruption

Le Programme de conformité anti-corruption du Groupe repose sur :

- Une tolérance zéro en matière de corruption et de trafic d'influence au plus haut niveau du Groupe. Le Comité Ethique, Conformité et Sûreté du Conseil de Surveillance d'IDEMIA Group a revu en 2021 le Programme de conformité anti-corruption applicable à l'ensemble des filiales et des sociétés contrôlées par le Groupe, en France et à l'étranger. Au cours de l'année 2021, le Président-Directeur général a adressé aux membres du Comité exécutif ainsi qu'aux principaux responsables financiers du Groupe, une lettre leur demandant d'affirmer ou de réaffirmer leur engagement personnel à respecter les règles d'intégrité et de conformité du Groupe ;
- Un Code de Conduite « Anti-corruption » qui, dans la continuité des engagements portés par le Code de Conduite du Groupe, définit les types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- Une cartographie des risques de corruption, établie en cohérence avec la méthodologie générale de cartographie des risques du Groupe. La cartographie des risques de corruption a fait l'objet d'une révision complète en 2022 ;
- Un dispositif d'évaluation des parties tierces (principalement partenaires, agents, fournisseurs, et sous-traitants) incluant des mesures de prévention proportionnées aux risques identifiés ;
- Des contrôles comptables intégrés aux règles de contrôle interne du Groupe visant à prévenir et détecter les faits de corruption et de fraude ;
- Un dispositif de formation proposant un parcours de formation adapté à l'exposition au risque de corruption des collaborateurs. Il se compose d'un module de formation obligatoire en ligne, suivi par 5.582 personnes en 2021 et de formations en présentiel ou en distanciel, ciblant en priorité les fonctions identifiées comme les plus exposées ;
- Un dispositif d'alerte Groupe, ouvert aux salariés ainsi qu'aux personnes externes à IDEMIA.

Indicateurs clés du Programme de conformité anti-corruption sur 2021 :

- Evaluations de parties tierces réalisées : **208**
- Demandes de cadeaux et invitations validées : **881**
- Demandes de donations validées : **13**
- Nombre de personnes formées au risque de corruption : > **5.582**
- Alertes reçues via le dispositif d'alerte du Groupe : **11**

Une organisation dédiée

Le Programme de conformité anti-corruption est élaboré par une organisation dédiée au niveau du Groupe : la direction Conformité, dirigée par le Chief Compliance Officer et le Directeur Trade Compliance. Ceux-ci coordonnent un réseau mondial de Trade Compliance Officers chargés du déploiement et de l'animation du programme au niveau des filiales. Cette organisation structurée permet une proximité avec les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de *reporting* dédiée.

Le Comité Ethique, Conformité et Sûreté du Conseil de Surveillance d'IDEMIA Group, constitué de 3 membres du Conseil de Surveillance, effectue une revue annuelle du Programme de conformité anti-corruption. Le Président-Directeur général et le Directeur général adjoint participent aux réunions du Comité. Le Comité revoit notamment l'évolution du contexte externe et interne au Groupe et de celui de ses parties prenantes, l'engagement managérial, l'évaluation des risques de corruption et de trafic d'influence, l'atteinte des objectifs à l'aide d'indicateurs de suivi et de performance ainsi que l'adéquation des moyens humains et matériels à l'appui des actions du Groupe en matière de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence.

2.1.2 Protection des données et de la vie privée

Cartographie des risques sur la donnée personnelle

Types de risques sur la donnée personnelle	Faible	Significatif	Critique	Catastrophique
Objectifs commerciaux	Impact faible sur le Groupe	Impact significatif local mais peu d'impact sur le Groupe	Les activités du Groupe sont mises à mal et les objectifs non atteints	Le Groupe est durablement atteint et la stratégie du groupe doit être révisée
Risques physiques sur la donnée personnelle (attaques terroristes, détérioration des infrastructures, guerre, pandémie)	Risques locaux ou globaux faibles	Risques identifiés avec des répercussions en matière de coûts et de délais de production	Risques graves et notification aux autorités et gouvernements locaux	Risques avérés et sanctions administratives ou judiciaires
Risques logiciels sur la donnée personnelle (rançongiciels, cyberattaques, déni de service, spam, fraude au président, perte ou fuite de données personnelles etc....)	Risques locaux ou globaux faibles	Risques identifiés avec des répercussions en matière de coûts et de délais de production	Risques graves et notification aux autorités et gouvernements locaux	Risques avérés et sanctions administratives ou judiciaires

Types de risques sur la donnée personnelle	Faible	Significatif	Critique	Catastrophique
Risques humains (malveillance, négligence, vengeance)	Risques locaux ou globaux faibles	Risques identifiés avec des répercussions en matière de coûts et de délais de production	Risques graves et notification aux autorités et gouvernements locaux	Risques avérés et sanctions administratives ou judiciaires
Réputation et image (diffamation, dénigrement, usage malveillant des réseaux sociaux, fausses nouvelles)	Aucun impact	Couverture média local, atteinte à la réputation du Groupe de quelques jours à plusieurs semaines	Couverture médiatique nationale/ atteinte à la réputation du Groupe, plusieurs mois.	Crise médiatique grave avec impacts forts sur le Groupe, le PDG, l'image et image durablement écornée.

Cartographie des risques sur la vie privée

Risques	Niveaux de risques	Faible	Significatif	Critique	Catastrophique
Base légale	Article 9 du code civil Dispositions de la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme) Dispositions des droits locaux				
Diffamation	Risque faible sur la personne				
Dénonciation calomnieuse	Risque faible sur la personne				
Atteinte à la vie privée	Risque faible sur la personne				
Cyber-harcèlement	Risque faible pour la personne				
Discrimination interne	Risque faible sur la personne				

Mesures mises en place

IDEMIA assure la protection de la donnée personnelle par des mesures de sécurité techniques et des mesures organisationnelles, conformément au RGPD.

Les mesures de sécurité techniques sont entre autres :

- Le chiffrement
- La double authentification
- La segmentation des données
- La gestion des droits d'accès

- La pseudonymisation : action de rendre la donnée personnelle sous forme de pseudonymes, avec des syllabes ou une forme tronquée
- L'anonymisation : action de rendre la donnée personnelle totalement et irrémédiablement anonyme

Les mesures de sécurité organisationnelles sont :

- Un réseau au niveau du siège de référents RGPD
- Un maillage européen de DPO dans les pays où IDEMIA est présent
- Un maillage international de points de contact de la donnée ou de DPO quand le pays a une législation sur la donnée personnelle
- Des centres de données en Europe
- Un suivi par pays
- Des procédures d'alerte en cas de violation de données personnelles

Nos contrats clients et fournisseurs contiennent systématiquement des clauses relatives à la protection des données.

Un module de sensibilisation en ligne obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs IDEMIA a été déployé : 91% des salariés basés dans l'Union Européenne et 86 % des salariés hors Union Européenne ont suivi cette formation pour la campagne 2019-2020.

Certification de la sécurité des données

15 sites IDEMIA sont certifiés ISO 27001 (sécurité de l'information) en 2021.

Country	Site	ISO 27001
Albanie	Tirana	16/12/2023
Chili	Santiago	25/06/2021
Chine	Shenzhen	03/01/2023
République Tchèque	Ostrava	25/11/2022
France	Courbevoie	03/11/2023
France	Osny	04/05/2023
France	Vitré	02/07/2023
Inde	Noida (Siège)	14/11/2022
Inde	Noida (Smartchip Biometric)	19/09/2022
Inde	Noida (Syscom Factory Main Unit)	22/05/2023
Italie	Milan	24/03/2023
Pays-Bas	Haarlem	23/01/2022
Pays-Bas	Haarlem (ID&S)	18/12/2023
Norvège	Stavanger	30/12/2022
Emirats arabes unis	Dubaï	10/08/2024

2.1.3 Respect des droits de l'Homme

Implanté dans 62 pays, IDEMIA est soumis à différentes législations. L'une des premières priorités concerne le respect des droits de l'Homme qui s'applique à tous et partout. Cet engagement se concrétise par l'adhésion au Pacte Mondial des Nations-Unies et son [Code de Conduite](#). Toute personne arrivant en poste dans l'entreprise doit signer le Code de Conduite d'IDEMIA. Cette mesure est suivie tous les mois via notre outil de suivi RSE (section 4.1 Outil de suivi de la démarche RSE).

IDEMIA promeut et respecte toutes les dispositions légales relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, ainsi que les dispositions contenues dans le droit de l'UE, les traités et accords internationaux (Convention de l'OIT). IDEMIA s'abstient de faire affaire avec des pays où ses technologies pourraient être détournées de leur usage originel et légitime (section 2.1.5 Détournement d'usage).

Nos politiques de ressources humaines abordent également des sujets liés aux pratiques de travail tels que le recrutement, la rémunération, la promotion, la discrimination, l'intimidation et le harcèlement.

Mesures mises en place

Processus de recrutement	Ils se font en conformité avec toutes les lois et réglementations locales.
Agences de recrutement	Accords globaux avec les principales agences de recrutement, selon des contrats gérés en central, en respectant des clauses revues régulièrement par le département juridique et les achats.
Audits internes	Aucun cas de travail forcé identifié dans les sites IDEMIA.
Audits RSE	<ul style="list-style-type: none">• Questionnaire d'auto-évaluation sur les sites, pour suivre les pratiques liées à la Santé Sécurité, Environnement, à l'éthique et aux réglementations de l'OIT.• Critères de contrôle basés sur la certification SA8000 pour le travail forcé et le travail des enfants.• Partage des bonnes pratiques au cours de visites sur certains sites. A noter que les visites de sites par le Département RSE ont été mises en pause depuis le début la pandémie, en mars 2020.
Formations RSE	Formation en ligne sur la base du Code de Conduite (7 418 personnes formées).
Jeunes embauchés	Parcours d'intégration des nouveaux embauchés incluant une sensibilisation au comportement éthique, pour l'employé et l'employeur.
SA8000	Certification du site de Noida (Inde) depuis 2011.

2.1.4 Contrôle des exportations et sanctions

Sur la base de son Programme Interne de Conformité à l'exportation (ICP) et de directives managériales claires, dans tous les pays où le Groupe intervient, IDEMIA respecte, sans exception, l'ensemble des lois applicables et, en particulier, les réglementations concernant les contrôles des exportations et des ré exportations vers les pays tiers, suivant la classification des marchandises, leur utilisation finale, les utilisateurs finaux et les États destinataires, et ce en parfaite cohérence avec les principes édictés par les Nations-Unies concernant notamment les droits de l'Homme.

De plus, IDEMIA a émis un ensemble de règles précises sur l'engagement des ventes de produits d'analyse de flux vidéo en fonction des cas d'utilisation et des destinations potentielles.

S'appuyant sur un réseau de plus de 50 correspondants dans le monde, les experts Export Control rattachés à la Direction Juridique et de la Conformité remplissent différentes missions :

- Assurer l'application du standard de conformité à travers le Groupe.

Ce tableau présente les demandes de licences d'exportation.

	2018	2019	2020	2021
Demandes de licences	45	60	64	62

- Animer les sessions de sensibilisation pour les nouveaux arrivants et délivrer des formations spécifiques (évolutions des réglementations, activités ciblées, pays sous sanctions et embargos, etc.).

	2018	2019	2020	2021
Sessions de formation spécifiques	32	29	26	38

- Vérifier la conformité de l'ensemble des activités menées par l'ensemble des sociétés du Groupe avec une attention particulière sur les risques inhérents à une mauvaise utilisation des biens pouvant conduire à des atteintes aux droits de l'Homme ou à des restrictions des libertés.

Pour chaque action commerciale (prospect, réponse à un appel d'offre, nouveau contrat, renouvellement d'un contrat ou amendement à un contrat existant), les analyses de conformité sont menées suivant deux axes principaux :

- La connaissance du client (*Know Your Customer*) qui permet d'appréhender les différentes parties prenantes (le client, le distributeur, l'utilisateur final, les partenaires...);
- L'affaire envisagée (*business*) avec une attention particulière sur les destinations initiales et finales, les produits considérés, leur utilisation finale ainsi que sur les banques impliquées dans la transaction.

Dès qu'une sensibilité particulière est identifiée, tant sur la destination que sur de possibles détournements d'usage, une analyse approfondie est engagée, le cas échéant en faisant appel à des autorités extérieures.

Les tableaux ci-après synthétisent les grandes actions engagées lors de ces processus d'analyse et donne un chiffrage précis des vérifications et analyses spécifiques.

ANALYSE	Know Your Customer	Business	Conformité
Client, Distributeur Utilisateur final Autres partenaires	Entité légale, principaux représentants (Président, CEO...) Actionnaires En lien avec la « Trade Compliance »		Filtrage et contrôle via outils ou agences externes
Destination		Initiale et finale	Restrictions d'exportation en lien avec des régimes de sanctions éventuels
Produit		Double usage ou non	Demande de licences d'exportation et vérification des engagements pris
Utilisation finale		Certificat d'utilisation finale	Potentialité de mauvaise(s) utilisation(s) pouvant conduire à des atteintes aux droits de l'Homme
Banques impliquées		Monnaie utilisée	Filtrage et contrôle sur implications dans des financements d'activités prohibées

Les filtrages menés sur les différents intervenants sont globalement stables au fil des années. Ce tableau reprend les nouvelles analyses ainsi que le total des vérifications.

Les analyses spécifiques vont croissant.

	2018	2019	2020	2021
Total nouvelles analyses	634	476	529	462
Q1	153	90	111	126
Q2	123	142	105	138
Q3	109	138	115	97
Q4	249	106	198	101
Total des vérifications	1036	1117	1096	1069

Toute activité vers des destinations ou utilisateurs finaux fait l'objet d'une analyse spécifique. Les analyses spécifiques vont croissant et impliquent l'ensemble des experts. La décision finale de type GO / NO GO peut s'appuyer également sur une consultation des autorités.

	2018	2019	2020	2021
Analyses spécifiques	24	26	37	38
Rejets	2	4	2	3

2.1.5 Détournement d'usage

Qu'ils s'agissent de technologies listées comme double usage ou de technologies non listées répondant à la définition de technologie de cyber surveillance telle qu'elle est posée par la réglementation européenne (EU) 2021/821, le risque d'une mauvaise utilisation pouvant conduire à des atteintes aux droits de l'Homme et/ou à de la répression interne est systématiquement évalué en suivant le même processus que celui décrit pour le contrôle des exportations.

Les diligences raisonnables qui sont menées peuvent directement conduire à un rejet de l'opération envisagée ou à une consultation formelle des autorités et le cas échéant à des demandes de licences ou d'autorisation.

En 2021, 3 rejets ont été enregistrés.

2.1.6 Minerais issus de zones de conflit

La procédure de traitement des minerais du conflit d'IDEMIA est accessible à tous sur notre site [ICI](#).

Depuis 2020, le cobalt est également suivi de près par IDEMIA, en ligne avec la procédure ci-dessus.

L'Union Européenne a voté en 2017 une réglementation sur les minerais du conflit pour application dans les Etats Membres en Janvier 2021. IDEMIA se conforme à cette réglementation et aux recommandations de la *Responsible Business Alliance* (RBA) et trace l'origine de ses métaux en remplissant le modèle *Conflict Mineral Responsible Template* (CMRT) de la *Responsible Mineral Initiative* (RMI).

	2019	2020	2021
CMRT collecté par IDEMIA	14	19	45

2.2 Santé Sécurité Environnement

En matière de Santé, Sécurité, Environnement, le premier risque provient des activités de production : il convient de protéger nos salariés, nos sous-traitants, nos clients, et l'ensemble de nos parties prenantes. Tout manquement aux règles et lois locales peut dégrader notre crédibilité en interne et en externe mais aussi affecter les tiers.

Comme pour toute activité industrielle, IDEMIA doit faire face à des situations entraînant des accidents ou des dommages à l'environnement : manipulation de substances dangereuses, situation d'urgence, ou encore nuisances pour le voisinage.

Au-delà des procédures d'évaluation des risques santé sécurité environnement décrites dans cette section, l'audit interne a ajouté au questionnaire « conformité » des questions relatives à la RSE (voir section 4.2 Audits et contrôles internes)

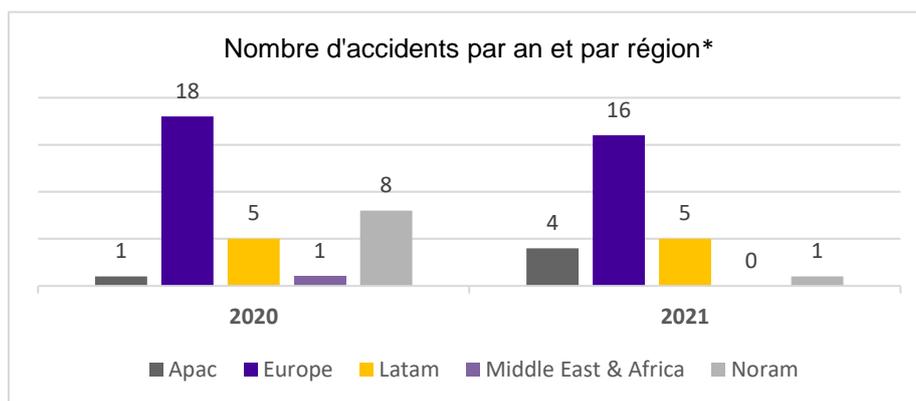
Tableau récapitulatif

Risque	Enjeux	Procédures d'évaluation	Actions d'atténuation
Santé et Sécurité	4. Qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs (fréquences accidents et gravité par exemple) Système d'alerte Audits 	<ul style="list-style-type: none"> Certifications ISO 45001 des sites les plus importants, Formation des personnes concernées sur les sites, Manuel Santé et Sécurité, Politique Santé & Sécurité en lien avec la pandémie de la COVID-19 Comité de crise COVID
Environnement	8. Respect de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs (émissions CO2, consommation d'eau et d'électricité, déchets) Système d'alerte Audits 	<ul style="list-style-type: none"> Certifications ISO 14001 des sites les plus importants, Formation des personnes concernées sur les sites, Politique environnementale

2.2.1 Qualité de vie au travail

IDEMIA a formalisé les précautions en matière de santé et de sécurité dans un Manuel de Santé et de Sécurité sur la façon de protéger ses employés et sous-traitants. Ce manuel aborde de nombreux aspects concernant le management du système santé et sécurité d'IDEMIA (gouvernance, responsabilité, formation, gestion des données et audits) ainsi que l'implémentation et le suivi des mesures mises en place concernant les sujets suivants : équipement de protection individuelle, contrôle des équipements, contrôle des substances dangereuses, travaux physiquement exigeants, contrôle et surveillance du bruit, ergonomie des postes de travail, risques psychosociaux, formation santé sécurité et sécurité des visiteurs.

En matière de procédure d'évaluation de la protection des personnes, au-delà des audits réalisés en interne, la plateforme PURE enregistre chaque mois le nombre d'accidents survenus sur nos sites (environ 50 sites participent à la collecte des données).



*Données extraites le 19 janvier 2022

Mesures spécifiques liées à la COVID-19

IDEMIA s'engage à promouvoir le bien-être physique et mental de ses collaborateurs et cet enjeu a été particulièrement important ces deux dernières années. La priorité a été donnée à la sécurité et à la santé. Le Groupe a pris les décisions nécessaires pour assurer un lieu de travail sûr avec des mesures mises en place dans l'objectif de réduire les risques pour la santé. Ces mesures comprenaient diverses actions telles que l'interdiction ou la diminution des voyages, l'interdiction de visite sur site et la généralisation du télétravail. Un comité de crise a également été mis en place ainsi qu'un Manuel de Santé et Sécurité spécifique sur le sujet. Enfin, des réunions hebdomadaires ont été mises en place avec les managers régionaux, permettant de suivre la crise et mettre en place des processus spécifiques et adaptés à l'ensemble de nos sites.

2.2.2 Respect de l'environnement

La Politique Environnementale globale d'IDEMIA définit les actions fondamentales qui doivent être menées par chaque site, les responsabilités de chaque employé pour jouer son rôle dans la protection de l'environnement et les indicateurs clés de performance que les sites doivent soutenir. Cette politique aborde de nombreux aspects concernant le management du système environnemental d'IDEMIA (gouvernance, responsabilité, formation, gestion des données et audits) ainsi que l'implémentation et le suivi des mesures environnementales mises en place concernant les sujets suivants : émissions CO₂, consommation d'énergie, management de l'eau, émissions atmosphériques, déchets et fin de vie des produits, nuisances sonores, stockage de produits chimiques dangereux et/ou de produits inflammables, matériaux spécifiques, conformité des produits et éco-design.

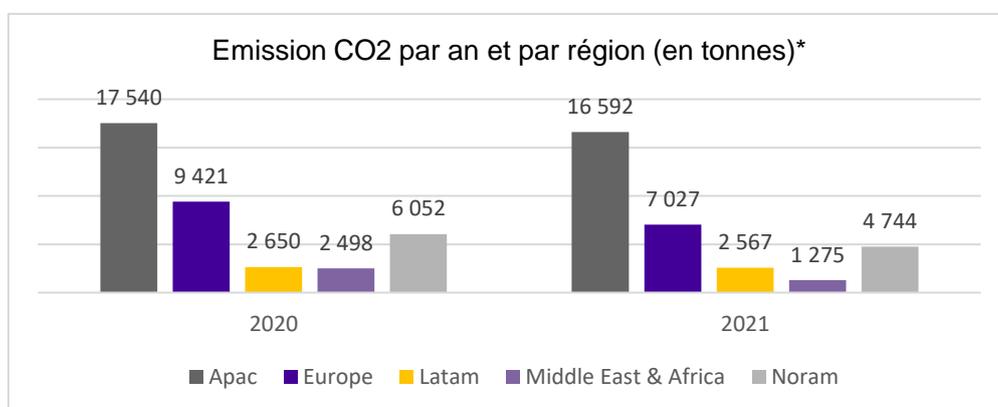
Emissions CO₂

En 2020, après avoir calculé nos émissions pour les Scopes 1, 2 et une partie du Scope 3 (transports et déplacements des salariés), nous nous sommes engagés à réduire notre empreinte CO₂ de 25 % entre 2019 et 2025.

En 2021, cet objectif de réduction a été réaffirmé par GreenFlex, notre prestataire externe sur le sujet. L'agence en question - spécialisée sur les sujets de développement durable et de conseil - a été mandatée pour revoir le calcul et les objectifs d'émission de CO2 d'IDEMIA ainsi que pour définir un plan d'action pour 2025. La gestion du carbone d'IDEMIA a également été intégrée dans le plan de création de valeur de l'entreprise.

Pour atteindre son objectif de réduction de 25 % en 2025, IDEMIA travaillera sur les sujets liés à l'énergie, le fret, les fluides frigorigènes et la mobilité, en collaboration étroite avec les différents départements de l'entreprise.

Le contrôle des impacts environnementaux s'effectue par le suivi mensuel des émissions de CO2 sur l'ensemble des sites (environ 50 sites participent à la collecte des données).



**Données extraites le 19 janvier 2022 et comprenant les Scopes 1 et 2*

Innovation durable

La décision de se concentrer sur l'innovation durable rencontre un large consensus chez IDEMIA. Notre raison d'être est de rendre le monde plus sûr grâce à des technologies de pointe mises sur le marché, au profit de la société et de la planète. Le plus grand risque de ne pas y remédier est la non-durabilité de l'organisation par une incapacité à considérer nos responsabilités envers les générations futures, tout en répondant aux besoins d'aujourd'hui.

Nous proposons ainsi des produits et des solutions capables de compenser les émissions de carbone et proposons aux clients des options de produits et de solutions respectueuses de l'environnement, telles que IDEMIA GREENPAY pour les institutions financières et GREENCONNECT pour les opérateurs mobiles.

2.2.3 Certifications ISO

IDEMIA est un acteur majeur de la carte à puce, secteur très réglementé, obéissant à des normes de qualité extrêmement élevées.

63 sites IDEMIA sont certifiés Qualité ISO 9001 : tous les sites de production, les centres de personnalisation, et les sites tertiaires importants.

Pour répondre aux demandes du secteur automobile dans le domaine de la qualité, trois sites sont certifiés IATF16949, Shenzhen (Chine), Vitré et Paris - La Défense.

17 sites sont certifiés ISO14001 (environnement) et 10 sites sont certifiés ISO45001 (ou OHSAS) (santé sécurité).

Notre objectif est de certifier tous les sites de production, ainsi que la majorité des centres de personnalisation et les sites tertiaires comptant plus de 100 salariés.

Tableau des certifications existantes avec les dates de re-certification

Pays	Site	ISO14001	ISO45001
Brésil	Cotia (production)	18/03/2024	
Chili	Santiago (production)	28/11/2023	19/11/2023
Chine	Shenzhen (production)	02/05/2023	29/12/2023
Colombie	Bogota (programmes)	28/06/2024	18/11/2023
Colombie	Cali (production et personnalisation)	28/05/2024	20/06/2024
Rép. Tchèque	Ostrava (production)	12/06/2024	14/11/2022
France	Dijon (centre de personnalisation)		27/12/2024
France	Vitré (production)	02/07/2023	22/12/2023
Inde	Noida (Cards2 CBC)	20/12/2023	
Inde	Noida (head office, tertiaire)		15/08/2024
Inde	Noida (Smartchip Biometric)	06/12/2022	06/12/2022
Inde	Noida (Syscom Factory Main Unit)	20/12/2023	
Inde	Noida Service Center (personnalisation)	20/12/2023	
Italie	Milan (personnalisation)	24/03/2023	24/03/2023
Pays-Bas	Haarlem (production)	20/02/2023	
Afrique du Sud	Johannesburg (SC + programmes)	24/08/2022	
Suède	Strängnäs (personnalisation)	30/12/2023	
Royaume-Unis	Tewkesbury (personnalisation)	19/08/2023	
Etats-Unis	Exton (production)	22/04/2024	

2.3 Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement

Pour servir ses clients et couvrir ses besoins internes, IDEMIA fait appel à plusieurs milliers de fournisseurs et sous-traitants établis dans le monde entier. Un dispositif graduel permet de garantir le respect de nos engagements RSE tout au long de la chaîne d'approvisionnement tel que présenté ci-dessous.

Tableau récapitulatif

Risque	Enjeu	Procédure d'évaluation des risques	Actions d'atténuation
Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement	9. Dialogue avec les parties prenantes et achats responsables	<ul style="list-style-type: none">• Notation EcoVadis des sous-traitants, en particulier pour les risques éthiques, sociaux et environnementaux	<ul style="list-style-type: none">• Code de Conduite des Fournisseurs,• Certifications ISO,• Audits,• Plan d'action pour les fournisseurs à faible performance RSE (en partenariat avec EcoVadis)

2.3.1 Fournisseurs et sous-traitants

En 2018, IDEMIA a mis en place un programme de suivi appelé *iWAY Partner Program* qui se renforce progressivement pour engager la chaîne d'approvisionnement sur les sujets RSE. Nous distinguons les fournisseurs directs (sous-traitants clés de fabrication, fournisseurs de matières premières, d'équipements et de pièces de rechange) et les fournisseurs indirects (fournisseurs locaux, pour la restauration, le nettoyage, la sécurité, les agences de travail temporaire ou la gestion d'installations, etc.).

Le programme *iWAY* a d'abord été déployé auprès des fournisseurs directs sur les sujets de performance opérationnelle pour peu à peu s'étoffer.

2.3.2 Cartographie des risques fournisseurs

Etablie en 2019, la cartographie des risques IDEMIA s'améliore pour inclure les risques RSE (droits de l'homme et libertés, santé et sécurité, environnement) et les fournisseurs indirects en 2021.

Cette cartographie est revue au moins une fois par an avec les managers des achats afin :

- D'intégrer d'éventuels nouveaux risques, la probabilité d'occurrence, l'impact et le niveau, de maîtrise, le plan d'action et l'objectif de réduction du risque,
- De réévaluer les risques déjà identifiés, la pertinence et l'efficacité du plan d'action.

Le risque RSE est identifié à partir de données opérationnelles d'évaluation RSE, prenant en compte la hiérarchisation des fournisseurs, les audits internes ou des tierces parties (ou bien des clients), des audits de nos fournisseurs et des revues de performance fournisseurs, des demandes clients et investisseurs responsables, de la veille légale et médiatique et des attentes d'autres parties prenantes.

2.3.3 Hiérarchisation des fournisseurs

Un premier groupe de fournisseurs est formé des fournisseurs clefs (sans condition de volume d'achats ou de localisation) qui font l'objet d'une évaluation RSE. Deux autres groupes dépendent du volume d'achat annuel avec ces fournisseurs.

Groupe	Critères	Disposition RSE et atténuation des risques
Groupe 1	Fournisseur clef	1. Evaluation RSE par ECOVADIS (ou équivalent)
Groupe 2	Volume d'achat annuel > 50 k€	2. Engagement d'adhésion au Code de Conduite Fournisseurs ou dispositions équivalentes
Groupe 3	Volume d'achat annuel < 50k€	3. Code de Conduite fournisseurs et conditions générales de vente applicables aux commandes

L'évaluation régulière et les actions d'atténuation des risques ou de préventions sont basées sur :

1. L'évaluation RSE qui permet de sensibiliser nos fournisseurs, de les évaluer et d'identifier les risques. Le fournisseur répond à la demande d'évaluation d'EcoVadis (ou équivalent).

Les résultats agrégés par fournisseur permettent d'identifier les domaines d'attention :

- Mise en place par le fournisseur d'un plan d'action corrective, en cas d'évaluation inférieure aux attentes d>IDEMIA (reportée d'ailleurs dans la cartographie des risques),
 - Audit d>IDEMIA pour vérifier la mise en place des actions,
 - Projet de développement pour accompagner le fournisseur,
 - Sanctions allant d'une baisse de la part de marché à l'arrêt de la relation avec le fournisseur.
2. L'engagement envers les dispositions du Code de Conduite Fournisseurs, par signature du document, ou présentation de dispositions équivalentes dans le système de management du fournisseur.
 3. Le *screening* de notre base fournisseurs par rapport aux listes de sanctions.

Fin 2020, IDEMIA a réalisé avec le support d'un tiers de confiance, une analyse des éventuelles alertes. La base fournisseurs est passée au crible des listes de sanction afin d'identifier les fournisseurs à risques RSE et décider des actions éventuelles à mener (évaluation RSE par EcoVadis, audit, ou autre).

En 2021, les actions auprès de nos fournisseurs directs au niveau Groupe ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- 100% des nouveaux fournisseurs globaux du Groupe 2 se sont engagés sur les dispositions de notre Code de Conduite Fournisseurs ou ont fourni des garanties équivalentes,
- 54% des fournisseurs clés du Groupe 1 sont couverts par une évaluation EcoVadis contre 31% l'an dernier.

2.3.4 Formation des acheteurs

En 2019 et 2020, 60 acheteurs et contributeurs achats ont suivi une formation complémentaire au e-learning IDEMIA sur les moyens de garantir la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement (conformité légale, respect des droits de l'Homme et responsabilité sociale et environnementale).

La formation, intitulée «*From hard to soft law*» a été déployée auprès des équipes achat en cinq sessions (Inde, Chine, 2 sessions en Europe, USA et Amérique du Sud).

Un module spécifique RSE a été introduit en 2021 dans le programme de formation des acheteurs, la *Purchasing Academy*.

2.3.5 Suivi des fournisseurs

Nous assurons essentiellement l'évaluation des fournisseurs de deux façons : par des audits sur place effectués par une équipe d'auditeurs internes dédiés, et par un partenariat avec EcoVadis qui soumet nos fournisseurs à un questionnaire très détaillé, et nous renseigne sur leur maturité en terme de RSE. Les 2 approches se complètent et constituent un ensemble cohérent et solide.

L'année 2021 étant particulière, et empêchant l'activité d'audit dans les sites étrangers, des audits à distance ont été déployés. Entre 2020 et 2021, l'équipe a effectué plus de 20 audits à distance dans 7 zones géographiques – en Europe, LATAM et APAC à l'aide d'un questionnaire ad hoc.

Le questionnaire d'auto-évaluation du fournisseur précédant tout audit comporte divers thèmes : qualité, achats, réception, stockage, fabrication, expédition, conditionnement...

Il est également demandé aux fournisseurs de présenter des preuves de conformité REACH/RoHS, minerais du conflit, certifications qualité (MasterCard, Visa...). La note EcoVadis le cas échéant est également demandée. Tous les fournisseurs audités sont désormais mesurés en fonction de critères RSE.

Critères de mesure pour les fournisseurs Directs

Thème	Poids	Critères	%
Technologie	25%	<ul style="list-style-type: none"> Performance Produits Innovation produits Outils de développement et documentations techniques Echantillons/services Support technique et partenariat 	45% 15% 15% 10% 15%
Qualité	25%	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'incidents (le cas échéant) Qualité/reporting Audit RSE (note EcoVadis le cas échéant) 	35% 25% 20% 20%
Approvisionnement	25%	<ul style="list-style-type: none"> Délais de livraison Flexibilité/stock tampons/communication/support Capacité de charge 	35% 50% 15%
Support commercial	25%	<ul style="list-style-type: none"> Compétitivité sur la chaîne de valeur Positionnement prix Support à la vente 	20% 60% 20%

Critères de mesures pour les fournisseurs logistiques

Thème	Poids	Critères	%
Durabilité et croissance	25%	<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'améliorations (opérationnelles et services) Performance environnementale (réduction d'énergie) Utilisation dernières technologies de transport 	45% 45% 10%
Qualité	25%	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'incidents (le cas échéant) Reporting Qualité Audit RSE (note EcoVadis le cas échéant) 	35% 25% 20% 20%
Approvisionnement	25%	<ul style="list-style-type: none"> Organisation Efficacité/communication/support Niveau de capacité de charge 	35% 50% 15%
Support commercial	25%	<ul style="list-style-type: none"> Compétitivité dans la chaîne de valeur Positionnement prix Support aux ventes 	20% 60% 20%

EcoVadis permet de suivre le score moyen des fournisseurs notés. 33% des fournisseurs réévalués se sont améliorés en 2021.

3. Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements relatifs aux risques

IDEMIA a mis en place au niveau du Groupe un système d'alerte externe ouvert aux salariés, aux collaborateurs externes et occasionnels ainsi qu'aux salariés des partenaires, fournisseurs et sous-traitants du Groupe et des joint-ventures dans lesquelles IDEMIA possède une participation, conformément aux dispositions prévues par la Loi Sapin II et la directive Européenne 2013/36/UE sur la protection des lanceurs d'alerte.

Toute personne peut également contacter le Comité d'Éthique pour poser une question ou signaler des faits présentant un risque de non-conformité au Code de Conduite via l'adresse e-mail générique (ethics@idemia.com).

Le Comité d'Éthique est une structure centrale. Ses membres sont des collaborateurs du Groupe possédant une bonne connaissance de ses activités, qui disposent de l'indépendance et liberté d'esprit nécessaires à l'exercice de leur mission. Le Comité d'Éthique est garant du respect du Code de Conduite et veille à sa bonne mise en œuvre.

Ce dispositif permet de transmettre toute alerte entrant dans le champ d'application de la loi Sapin II et de la loi sur le devoir de vigilance, ainsi que celles relatives au signalement de pratiques contraires au Code de Conduite (situations de harcèlement, comportements sexistes, etc.). La confidentialité des signalements portés à connaissance du Comité d'Éthique est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée.

En 2021, le dispositif d'alerte Groupe a reçu 11 alertes professionnelles (contre 5 en 2020). La hausse du nombre d'alertes peut s'expliquer par les multiples campagnes de communication. Parmi ces 11 alertes reçues, 10 ont été considérées comme recevables, dont 4 concernaient des soupçons de fraude, 2 des conflits d'intérêts potentiels, 1 des faits de harcèlement potentiels et 1 des faits de favoritisme.

Les deux autres alertes portaient sur des comportements perçus comme inappropriés et non conformes au Code d'Éthique (violence verbale, comportement irrespectueux, etc.). Quatre de ces alertes ont donné lieu à des sanctions (allant jusqu'au licenciement), trois à des rappels de procédures et une à la mise en place d'une formation spécifique.

4. Suivi des mesures mises en œuvre

4.1 Outil de suivi de la démarche RSE

La mesure des impacts sociaux et environnementaux, au centre de la démarche RSE, contribue au devoir de vigilance : identification des risques et mesures d'atténuation sont suivies mensuellement dans la plupart des cas (ou trimestriellement). IDEMIA est doté d'une plateforme logicielle (nommée PURE) déployée dans tous les pays où nous opérons. Ce dispositif est animé par l'équipe RSE en central, et localement par les responsables de sites, les responsables Santé Sécurité Environnement, et les Ressources Humaines.

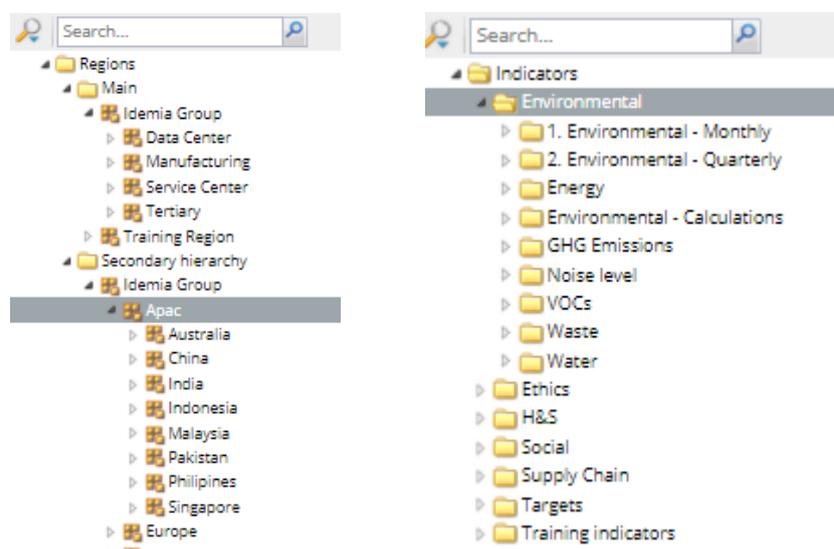
La collecte des informations est obligatoire pour les sites de production, les centres de personnalisation, et en fonction des effectifs pour les autres sites :

- Sites de production (notamment pour les indicateurs environnementaux)
- Centres de personnalisation
- Sites tertiaires (selon les effectifs)
- Sites de R&D (selon les effectifs)
- Centres de données

L'ensemble des sites participant à la collecte des données représente environ 70% de l'effectif global d'IDEMIA (14.400 personnes).

L'outil de suivi PURE permet de suivre l'ensemble des impacts sociaux et environnementaux sur une cinquantaine de sites. Les indicateurs sont répartis par domaines (Environnement, Ethique, Santé/Sécurité, Social, Chaîne d'approvisionnement).

Les données sont enregistrées par type d'activité et par emplacement géographique :



4.2 Audits et contrôles internes

Des équipes d'audit et de contrôle internes, rattachées à la Direction Générale, vérifient la conformité de nos filiales partout dans le monde, suivant un Référentiel de Contrôle Interne.

Le contrôle interne est chargé d'analyser les questionnaires d'auto-évaluation remplis annuellement par les filiales, et les équipes d'audit se rendent sur place selon un plan sur plusieurs années et testent de façon indépendante l'efficacité du contrôle interne. Ces contrôles portent sur différents processus : stock, achats fournisseurs, ventes clients, trésorerie, ressources humaines, demandes de recrutement, nouveaux arrivants, départs, gestion de la paye et conformité.

Depuis quelques années, l'audit interne a ajouté au questionnaire « conformité » des questions relatives à la RSE (santé, sécurité, environnement, ressources humaines, éthique, chaîne d'approvisionnement...).

En 2021, 51 entités IDEMIA représentant plus de 68% des effectifs du Groupe, ont rempli et renvoyé ce questionnaire.

Le niveau de risque des pays se réfère à l'index de Transparency International. Le pays le moins « risqué » a un index de 87 (Danemark).

Audits de conformité réalisés par l'Audit interne en 2021

Pays	Entités	Audit sur site
Risque élevé (score inférieur à 35 selon Transparency International)		
Albanie	ALEAT	
Brésil	IDEMIA do Brasil	
Mexique	Oberthur Technologies de Mexico	
Philippines	OT CS SA Manila Branch	
Russie	IDEMIA Rus. ZAO	
Russie	Oberthur Technologies LLC	
Risque modéré (score compris entre 36 et 66 selon Transparency International)		
Chili	Idemia Identity & Security Chile branch	
Colombie	IDEMIA Colombia SAS	
Colombie	IDEMIA Identity & Security Succursal Colombia	
Côte d'Ivoire	IDEMIA Cote d'Ivoire	Sur Place
Rép. Tchèque	IDEMIA Czech republic Sro	
Rép. Tchèque	IDEMIA Solutions Czech s.r.o.	
Hongrie	IDEMIA Hungary Kft	
Inde	IDEMIA Syscom India Private Limited	
Inde	Oberthur Technologies India Private Limited	
Inde	Smart Chip Private Limited	
Italie	IDEMIA Italy S.r.l. con Unico Socio	
Lithuanie	IDEMIA Latvia SIA	
Maroc	IDEMIA Morocco SA	
Chine	IDEMIA (Shenzhen) Technologies Company Limited	
Pologne	IDEMIA POLAND R&D Sp. z o.o	
Pologne	IDEMIA Poland Sp. z o.o.	

Pays	Entités	Audit sur site
Portugal	IDEMIA Portugal Lda	
Kazakhstan	Qazaqstan Identity & Security LLP	
Roumanie	IDEMIA Technologies Romania SRL	Sur Place
Roumanie	Morpho Cards Romania	
Afrique du Sud	Morpho Cards SA (Proprietary) Ltd.	
Afrique du Sud	OT South Africa (PTY) Ltd	
Espagne	IDEMIA Technologies Iberica S.A.	A distance
Espagne	Prodo Hispania S.L.U.	
Risque peu élevé (score supérieur à 66 selon Transparency International)		
Australie	IDEMIA Australasia (Pty) Ltd	
Danemark	IDEMIA Denmark A/S	
Finlande	IDEMIA Finland Oy	
France	IDEMIA France SAS	
France	IDEMIA Starchip	
France	IDEMIA Identity & Security France SAS	
Allemagne	IDEMIA Germany GmbH	
Norvège	IDEMIA Norway A/S	Sur Place
Singapour	IDEMIA Singapore Pte Ltd	
Suède	IDEMIA Sweden AB	
Suisse	IDEMIA Switzerland AG	
Pays Bas	IDEMIA Services B.V.	
Pays Bas	IDEMIA The Netherlands BV	
Emirats Arabes Unis	IDEMIA Identity & Security UAE Branch	Sur Place
Emirats Arabes Unis	IDEMIA Middle East FZE	
Royaume-Uni	IDEMIA UK Ltd	
Royaume-Uni	Morpho UK Ltd	
Etats-Unis	IDEMIA America Corp	
Etats-Unis	IDEMIA Identity & Security USA LLC	
Etats-Unis	IDEMIA National Security Solutions LLC	
Etats-Unis	Oberthur Technologies of America (Chantilly)	
Etats-Unis	Oberthur Technologies of America (LA)	